

EUROPEAN
DATA PROTECTION
SUPERVISOR



RAPPORT ANNUEL

RÉSUMÉ 2024



Des informations supplémentaires sur le CEPD figurent sur notre site web à l'adresse: edps.europa.eu.

Le site web vous permet également de vous [abonner](#) à notre newsletter.

Bruxelles, Belgique: PWC EU Services EEIG

© Design et Photos: PWC EU Services EEIG, CEPD & Union Européenne

© Union Européenne, 2024

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel qui ne relève pas du droit d'auteur du Contrôleur européen de la protection des données, l'autorisation doit être demandée directement aux titulaires des droits d'auteur.

Avant propos

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024 du CEPD, une édition spéciale qui clôt le mandat 2020-2024 du CEPD et les célébrations du 20^e anniversaire de l'institution.

Cette année a donc été l'occasion de faire le point sur les travaux menés à bien au cours du mandat, guidés par nos trois piliers: Prospective - Action - Solidarité; anticiper les avantages et les défis des technologies à venir, fournir les outils nécessaires et prendre des mesures efficaces en matière de protection des données, et veiller à ce que la vie privée des personnes soit protégée conformément aux valeurs de l'UE.

Comme souligné lors du sommet du CEPD: Repenser les données dans une société démocratique tenu en juin 2024, la manière dont les données à caractère personnel sont traitées et le paysage numérique dans son ensemble ont considérablement évolué, et son modèle est en constante évolution.

Prenant en considération cette mouture numérique continue, composée d'aspects positifs mais aussi de défis majeurs, le CEPD a investi cette année dans ses préparatifs pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les institutions, organes et organismes de l'UE (IUE). Dans la perspective de nos rôles nouvellement acquis au titre de la



législation sur l'IA en tant qu'autorité de surveillance du marché compétente pour la surveillance des systèmes d'IA et organisme notifié pour l'évaluation de la conformité de certains systèmes d'IA à haut risque, le CEPD a lancé sa stratégie en matière d'IA en mai 2024

Elle repose sur trois piliers clés: gouvernance, gestion des risques et supervision, et a créé sa propre unité d'IA, composée de divers experts. À présent, à la fin de 2024, nous avons mis en œuvre cette stratégie. Nous avons mis en place un réseau de correspondants en IA opérationnel, comprenant divers spécialistes issus de l'ensemble des IUE, afin de favoriser une approche collaborative et cohérente de l'utilisation de l'IA, en promouvant l'éducation à l'IA, les marchés publics et les programmes pilotes pour des outils d'IA durables et équitables centrés sur l'UE, et avons publié des lignes directrices à l'intention des IUE sur ce sujet.

La prospective, l'anticipation des technologies et des vagues du paysage numérique se sont également reflétées dans d'autres domaines de notre travail tout au long de l'année.

Notre unité Technologie et Protection de la vie privée a poursuivi sa veille relative à l'évolution des technologies, notamment des neurodonnées, et de différentes technologies dirigées par l'IA, telles que la génération augmentée par récupération, l'IA sur l'appareil, le désapprentissage automatique et bien d'autres. Notre objectif, dans cette ligne de travail, est de toujours mettre en évidence les possibilités, les limites et les risques (dont certains sont inconnus - inévitablement) des technologies pour les données à caractère personnel et la vie privée des individus. Sur cette base, nous orientons, avec notre influence dans les forums et plateformes internationaux, comme l'Internet Privacy Engineering Network, ou le Groupe de travail international sur la protection des données et la technologie, la façon dont la protection des données par défaut et par conception est intégrée dans leur cycle de vie.

Du point de vue de la politique et de la consultation, un autre domaine clé du CEPD, nous avons fourni des conseils au colégislateur de l'UE sur le corpus réglementaire numérique, qui englobe la législation sur l'IA, les projets de règlements sur les portefeuilles numériques et les règlements sur l'utilisation des technologies de la santé. Ces exemples de sujets sur lesquels nous avons travaillé démontrent l'incidence directe de notre travail sur la vie quotidienne des citoyens de l'UE ainsi que sur leur sécurité de l'information et leur vie privée.

Construire un avenir numérique plus sûr commence aujourd'hui. Avec l'unité supervision et mise en application du CEPD, nous avons redoublé d'efforts pour fournir aux IUE des outils essentiels, sous la forme d'avis de supervision, de vérification et d'autorisation des transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers, de sessions de formation et de mise en réseau des délégués à la protection des données, afin de veiller à ce qu'elles soient en

conformité avec la législation de l'UE en matière de protection des données maintenant et pour l'avenir. Nous les encourageons à développer et à partager des bonnes pratiques de et à ainsi montrer l'exemple en matière de protection des données. La collaboration est un allié fidèle à l'application cohérente des règles de l'UE en matière de protection des données et à leur élévation aux normes mondiales.

Dans cet esprit, nous avons travaillé régulièrement avec le Comité européen de la protection des données (EDPB), dont nous sommes membre et fournisseur de son secrétariat, sur les préoccupations relatives à la protection des données et de la vie privée à l'échelle de l'UE. Nous avons mené de multiples discussions sur l'avancement de la protection de la vie privée avec notre participation à des forums multilatéraux, tels que la table ronde du G7 des autorités chargées de la protection des données et de la vie privée, et les ateliers des organisations internationales que nous co-organisons annuellement.

Nous ne pouvons pas prédire l'avenir, mais nous pouvons utiliser nos ressources, notre intelligence humaine et notre expertise pour nous préparer à la diversité des possibilités et des risques que présente le paysage numérique.



Wojciech Wiewiórowski

Contrôleur européen de la protection des
données

CHAPITRE 1

Présentation du CEPD



1.1.

Le CEPD

1.1.1.

Qui sommes-nous?

[Le Contrôleur européen de la protection des données \(CEPD\)](#) est l'autorité indépendante de l'Union européenne chargée de surveiller le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes européens (IUE). Nous conseillons les IUE sur les nouvelles propositions législatives et initiatives liées à la protection des données à caractère personnel. Nous surveillons l'impact des nouvelles technologies sur la protection des données et coopérons avec les autorités de contrôle pour garantir l'application cohérente des règles de l'UE en matière de protection des données.



1.1.2.

Notre mission

La protection des données est un droit fondamental, protégé par le droit de l'Union. Nous promovons une culture forte de la protection des données dans les IUE.

Nos valeurs et principes

Nous réalisons notre travail selon les quatre valeurs suivantes.

- **Impartialité:** Travailler dans le cadre législatif et politique qui nous est donné, être indépendant et objectif, trouver le juste équilibre entre les intérêts en jeu.
- **Intégrité:** Respecter les normes de comportement les plus élevées et toujours faire ce qui est juste.
- **Transparence:** Expliquer ce que nous faisons et pourquoi, dans un langage clair et accessible à tous.
- **Pragmatisme:** Comprendre les besoins de nos parties prenantes et rechercher des solutions qui fonctionnent de manière pratique.

1.1.3.

Ce que nous faisons

Nous avons cinq principaux domaines de travail.

- **Supervision et mise en application:**
Contrôler le traitement des données à caractère personnel par les IUE afin de s'assurer qu'elles respectent les règles en matière de protection des données.
- **Politique et consultation:** Conseiller la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sur les propositions législatives et les initiatives relatives à la protection des données.
- **Technologie et vie privée:** Suivi et évaluation des évolutions technologiques ayant une incidence sur la protection des données à caractère personnel. Nous veillons à ce que les systèmes soutenant le traitement des données à caractère personnel par les IUE mettent en œuvre des garanties adéquates au respect des règles en matière de protection des données. Nous mettons en œuvre la transformation numérique du CEPD.
- **Préparation à l'IA:** En vertu de la législation sur l'IA, nous agissons en tant qu'organisme notifié et autorité de surveillance du marché pour évaluer la conformité des systèmes d'IA à haut risque qui sont développés, déployés et utilisés par les IUE. Nous veillons à ce que l'utilisation, le développement et le déploiement de l'IA par les IUE soient cohérents et conformes à la législation sur l'IA. Nos responsabilités incarnent les principes de bonne gouvernance, de gestion des risques et de supervision.

- **Coopération:** Collaborer avec les autorités chargées de la protection des données afin de promouvoir une protection cohérente des données dans l'ensemble de l'UE et de l'Espace économique européen. Notre principale plateforme de coopération avec les autorités chargées de la protection des données est le [Comité européen de la protection des données \(EDPB\)](#), auquel nous fournissons un secrétariat et avec lequel nous disposons d'un [protocole d'accord définissant](#) la manière dont nous travaillons ensemble.

Chaque domaine d'expertise, énuméré ci-dessus, est incarné par des unités et des secteurs qui rassemblent un groupe diversifié d'experts juridiques et techniques, ainsi que d'autres spécialistes dans leur domaine issus de toute l'Union européenne.

1.1.4.

Nos pouvoirs

Les pouvoirs dont nous disposons en tant qu'autorité chargée de la protection des données des IUE sont définis dans le [règlement \(UE\) 2018/1725](#).

En vertu de ce règlement, nous pouvons, par exemple, avertir ou réprimander une IUE qui traite illégalement ou injustement des données à caractère personnel; ordonner aux IUE de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes; imposer une interdiction temporaire ou définitive d'une opération particulière de traitement de données; infliger des amendes administratives aux IUE; saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

Nous avons également des pouvoirs spécifiques pour superviser la manière dont les organes et organismes de l'UE suivants traitent les données à caractère personnel:

- Europol - l'Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs au titre du [règlement \(UE\) 2016/794](#).
- Eurojust - l'Agence de l'UE pour la coopération judiciaire en matière pénale au titre du [règlement \(UE\) 2018/1727](#).
- Parquet européen - le Parquet européen en vertu du [règlement \(UE\) 2017/1939](#).
- Frontex - Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes du [règlement \(UE\) 2019/1896](#).

Depuis 2024, le CEPD a acquis de nouveaux pouvoirs et rôles au titre de la législation sur l'IA: organisme notifié et autorité de surveillance du marché pour évaluer la conformité des systèmes d'IA à haut risque qui sont développés, déployés et utilisés par les IUE.

1.2.

Stratégie 2020-2024 du CEPD

Dans un monde connecté, où les données circulent par-delà les frontières, la solidarité au sein de l'Europe et au niveau international contribuera à renforcer le droit à la protection des données et à faire en sorte que les données fonctionnent pour les citoyens dans l'ensemble de l'UE et au-delà.

[La stratégie du CEPD pour la période 2020-2024](#) repose sur trois piliers: prospective, action et solidarité pour façonner un avenir numérique plus sûr, plus équitable et plus durable.

- **Prospective:** Notre engagement à être une institution qui agit avec discernement et qui adopte une vision à long terme des tendances en matière de protection des données et du contexte juridique, sociétal et technologique.
- **Action:** Développer de manière proactive des outils permettant aux IUE d'être des leaders mondiaux en matière de protection des données. Promouvoir la cohérence des activités des organismes chargés de faire appliquer la législation dans l'UE en exprimant plus clairement une véritable solidarité européenne, un partage des charges et une approche commune.
- **Solidarité:** Notre conviction est que la justice exige que la vie privée soit protégée pour tous, dans toutes les politiques de l'UE, tandis que la durabilité devrait être le moteur du traitement des données dans l'intérêt public.

Pour plus d'informations sur le CEPD, veuillez consulter notre page [Foire aux questions](#) sur le site web du CEPD.

Pour plus d'informations sur la protection des données en général, veuillez consulter notre page [Glossaire](#) sur le site web du CEPD.



CHAPITRE 2

Faits marquants de 2024



À la fin du mandat 2020-2024, nous avons continué de mener à bien nos actions visant à façonner un avenir numérique plus sûr, dans nos principaux domaines d'expertise: **Supervision et mise en application, Politique et consultation, Technologie et vie privée.**

Dans le domaine de **Supervision et mise en application**:

- **nous avons conseillé les IUE sur les opérations de traitement de données prévues sous la forme d'avis de supervision** sur les transferts de données à caractère personnel, les droits des personnes à la vie privée, la conservation des données et le traitement de catégories particulières de données, par exemple;
- **nous avons enquêté sur des violations présumées de la législation en matière de protection des données par des IUE**, telles que l'utilisation par la Commission européenne d'outils Microsoft ou l'utilisation par les IUE du profilage et de la prise de décision automatisée;
- **nous avons audité certaines IEU afin de recenser les forces et les faiblesses de leurs pratiques en matière de protection des données**, par exemple dans le domaine du recrutement, du traitement des données relatives à la santé et du traitement des données relatives aux enfants à des fins de recherche;
- **nous avons traité les plaintes de personnes qui** estiment qu'une IUE a enfreint leurs droits en matière de protection des données, y compris dans le contexte des tests de recrutement à distance et du microciblage des campagnes sur les médias sociaux.
- **nous avons défendu les enjeux de vie privée ainsi que le rôle institutionnel et les décisions du CEPD devant la Cour de justice de l'Union européenne;**
- **nous avons collaboré avec les délégués à la protection des données** des IUE pour faire respecter des normes cohérentes en matière de protection des données dans l'ensemble de l'administration publique de l'UE en organisant des ateliers, des formations, des tables rondes et diverses réunions;
- **nous avons mené à bien des travaux de supervision dans trois domaines clés: intelligence artificielle, transferts internationaux de données à caractère personnel et collaboration avec les autorités de l'UE chargées de la protection des données;**

Dans le domaine de la **Politique et consultation**:

- **nous avons publié 97 réponses à des demandes de consultation législative de la Commission européenne** sous la forme d'avis, de commentaires formels et informels, fournissant des conseils sur les implications en matière de protection des données des projets de législation de l'UE et des accords internationaux sur un éventail de sujets, notamment la justice et les affaires intérieures, le corpus réglementaire numérique, l'intelligence artificielle, les accords internationaux en matière répressive, les systèmes d'information à grande échelle, la santé et les transports;
- **nous avons activement contribué à la promotion et à la poursuite du développement de règles et de pratiques cohérentes en matière de protection des données dans l'ensemble de l'UE**, notamment en tant que membre du Comité européen de la protection des données (EDPB);
- **nous avons encouragé la coopération internationale afin de promouvoir des normes européennes élevées en matière de protection des données au niveau mondial**, par exemple lors du G7 des autorités chargées de la protection des données et de la vie privée ou lors de l'assemblée mondiale sur la protection de la vie privée.

Dans le domaine de la **Technologie et vie privée**:

- **nous avons anticipé et analysé les développements numériques et technologiques**, en soulignant leurs opportunités et leurs risques dans nos publications et podcasts TechSonar et TechDispatch, en mettant l'accent sur l'IA et les tendances omniprésentes telles que les neurotechnologies;
- **nous avons organisé une rencontre de l'Internet Privacy Engineering Network (IPEN)** sur la prise de décision automatisée.
- **nous avons aidé les IUE à lutter contre les violations de données, à les surmonter et à les prévenir**, ainsi qu'à mettre en place des campagnes et des initiatives de sensibilisation;
- **nous avons audité certains systèmes informatiques des IUE, depuis les sites web jusqu'aux systèmes d'information à grande échelle**, tels que les systèmes d'information Schengen et sur les visas;
- **nous avons poursuivi nos actions en faveur de la transformation numérique**, telles que la mise à jour du Website Evidence Collector (WEC) et la rationalisation de l'organisation de notre support informatique;
- **nous avons préparé l'évolution du rôle du CEPD en matière de cybersécurité** avec le règlement (UE) 2023/2841 sur la cybersécurité en vue de renforcer notre préparation dans ce domaine.

En tant qu'appui aux mécanismes de **gouvernance interne et de conformité**:

- **nous avons acquis des signatures électroniques qualifiées conformes à la loi**, en tant qu'élément supplémentaire de la numérisation de nos processus;
- **nous avons créé un modèle institutionnel basé sur l'ISO pour l'élaboration de procédures**, garantissant la cohérence et la robustesse des processus du CEPD;
- **nous avons traité 53 demandes d'accès à des documents**, soit le nombre le plus élevé à ce jour et un signe de l'intérêt croissant pour les activités du CEPD;
- **notre délégué à la protection des données a fourni des conseils indépendants** aux services internes, en tant que responsables délégués du traitement, en vue de garantir la responsabilisation du CEPD.

En ce qui concerne la **préparation à l'IA**:

- **nous avons créé l'unité IA pour** assumer les nouvelles tâches du CEPD au titre de la législation sur l'IA;
- **nous avons conçu et dévoilé notre stratégie en matière de législation sur l'IA** fondée sur la gouvernance, la gestion des risques et la supervision;
- **nous avons rassemblé un réseau de correspondants IA pour les IUE dans le cadre de la législation sur l'IA.**

Communiquer sur la protection des données:

- **nous avons coordonné une campagne de communication externe sur le 20e anniversaire du CEPD;**
- **nous avons diversifié notre présence en ligne** en utilisant différents outils, supports et campagnes;
- **nous avons organisé divers événements pour accroître la visibilité de notre travail** visant à relever les normes mondiales en matière de protection des données;
- **nous avons établi et entretenu des relations avec les journalistes, les parties prenantes et le public.**

Dans **l'organisation du travail**:

- **nous avons géré les ressources humaines et financières** de manière durable afin de nous acquitter au mieux de notre mandat et de nos tâches;
- **nous avons investi dans notre personnel, ainsi que dans nos unités et secteurs** en offrant des formations sur l'IA;
- **nous avons soutenu la création de l'Unité IA.**

2.1.

Indicateurs Clés De Performance 2024

Le tableau de bord des ICP contient une brève description de chaque ICP et des résultats au 31 décembre 2024. Ces résultats sont mesurés par rapport aux objectifs initiaux, ou par rapport aux résultats de l'année précédente qui sont utilisés comme indicateur.

En 2024, nous avons atteint ou dépassé les objectifs fixés dans tous les indicateurs clés de performance, à l'exception d'un seul, ce qui confirme la tendance positive à la réalisation de nos objectifs stratégiques tout au long de l'année.

Un ICP n'a pas pleinement atteint l'objectif fixé, l'ICP 7, en ce qui concerne les abonnés au compte de médias sociaux du CEPD. En particulier, en 2024, nous avons continué à observer une baisse du nombre d'abonnés sur notre compte X (ex-Twitter), probablement en raison d'une baisse générale du nombre de personnes actives sur cette plateforme de médias sociaux.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)		RÉSULTATS AU 31.12.2024	OBJECTIF 2024
ICP 1  Indicateur interne	Nombre de dossiers, y compris les publications, sur la veille technologique et la promotion des technologies visant à renforcer la protection de la vie privée et des données, organisés ou co-organisés par le CEPD	10 cas	5 cas
ICP 2  Indicateur interne et externe	Nombre d'activités axées sur des solutions politiques interdisciplinaires (internes et externes)	8 activités	8 activités

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)		RÉSULTATS AU 31.12.2024	OBJECTIF 2024
ICP 3  Indicateur externe	Nombre de dossiers traités dans le cadre de la coopération internationale (GPA, CdE, OCDE, GPEN, IWGDPT, Conférence de printemps, organisations internationales) pour lesquels le CEPD a fourni une contribution écrite substantielle	39 cas	10 cas
ICP 4  Indicateur externe	Nombre de dossiers pour lesquels le CEPD a agi en tant que rapporteur principal, rapporteur ou membre de l'équipe de rédaction dans le cadre de l'EDPB	17 dossiers	10 dossiers
ICP 5  Indicateur externe	Nombre d'avis au titre de l'article 42 et d'avis conjoints du CEPD-EDPB rendus en réponse aux demandes de consultation législative de la Commission européenne	25 avis	25 avis
ICP 6  Indicateur externe	Nombre d'audits/visites effectués physiquement ou à distance	10 audits/visites	5 audits/visites
ICP 7  Indicateur externe	Nombre de suiveurs sur les comptes de médias sociaux du CEPD	X: 28,860 LinkedIn: 82,881 YouTube: 3409 Instagram: 314	Nombre de suiveurs de l'année précédente + 10%
ICP 8  Indicateur interne	Taux d'occupation du tableau des effectifs	98.8%	90%
ICP 9  Indicateur interne	Exécution du budget	96%	90%

CHAPITRE 3

Célébration du 20e anniversaire du CEPD

En 2024, nous avons célébré notre 20e anniversaire, un jalon qui reflète deux décennies d'engagement en faveur de la protection de la vie privée et qui façonne l'avenir de la protection des données dans l'UE et au-delà. Cette célébration n'était pas seulement un moment pour revenir sur les réalisations passées, mais aussi une occasion de réaffirmer le rôle du CEPD dans la résolution des défis numériques en constante évolution.

Créé le 17 janvier 2004, le CEPD a joué un rôle crucial en guidant les institutions de l'UE dans un paysage numérique en constante évolution, en veillant à ce que la vie privée reste un droit fondamental dans un monde de plus en plus axé sur les données. Depuis ses débuts dans la mise en place d'un cadre de supervision solide jusqu'à ses contributions plus récentes à la gouvernance de l'IA et à la cybersécurité, nous nous sommes continuellement adaptés aux technologies émergentes et aux défis réglementaires.

Le 20e anniversaire s'est articulé autour de quatre activités piliers: un livre et une ligne du temps, 20 discussions filmées, 20 initiatives et l'organisation d'un sommet. Chacun d'entre eux vise à mettre en évidence l'impact du CEPD et sa vision pour l'avenir.

Le premier pilier se compose d'un [livre](#) et d'une [ligne du temps](#) analysant les principales étapes de la protection des données et l'influence du CEPD au cours des deux dernières décennies, ainsi que d'une analyse approfondie des défis futurs.

Le **deuxième pilier comprend 20 discussions filmées** avec des voix de premier plan du monde entier, offrant des perspectives uniques sur la façon dont la protection des données et la vie privée façonnent divers domaines, tels que la cybersécurité, la technologie, l'espace de l'IA et l'éthique.

Le troisième pilier introduit 20 initiatives visant à renforcer les droits fondamentaux des personnes et à moderniser l'approche du CEPD pour anticiper et relever les défis futurs.

Le quatrième pilier est notre sommet européen sur la protection des données: Repenser les données dans une société démocratique, qui a eu lieu le 20 juin 2024 à Bruxelles. Cet événement a été conçu pour favoriser des discussions ouvertes et dynamiques sur le rôle de la vie privée et de la protection des données dans les démocraties modernes, en particulier dans le contexte de l'augmentation de la collecte de données par les États.

Avec ces quatre piliers, nous nous sommes fixé pour objectif d'anticiper les défis et les opportunités futurs, en dotant les acteurs des domaines du numérique et de la protection de la vie privée des outils réglementaires nécessaires pour protéger les données à caractère personnel. Cet anniversaire n'était pas seulement une réflexion sur le passé, mais un engagement pour l'avenir.

En renforçant notre mission et en nous adaptant à l'évolution des défis, nous réaffirmons notre détermination à protéger les droits des personnes, tout en élaborant les politiques et les cadres qui définiront la protection des données dans les années à venir.



3.1.

Livre et ligne du temps

Pour marquer son 20e anniversaire, le **CEPD a publié en juin 2024 un livre intitulé «Two Decades of Personal Data Protection. What Next?»**. Cette publication retrace le parcours de l'institution, en soulignant son rôle dans la formation du paysage numérique et la protection de la vie privée. Plus qu'un simple historique, ce livre réfléchit sur les principales leçons apprises et anticipe les défis futurs en matière de protection des données.

Le livre incarne la philosophie selon laquelle il est essentiel de regarder en arrière pour se préparer à l'avenir. Il examine comment nous avons évolué parallèlement à la législation européenne en matière de protection des données, en soulignant la position unique de l'institution à l'intersection des évolutions juridiques, technologiques et sociétales. Les réflexions incluses illustrent comment la protection des données est devenue un pilier de l'UE, influençant les politiques au-delà de son champ d'application initial et façonnant les débats sur la démocratie, la souveraineté numérique et les droits fondamentaux.

La publication n'est pas seulement une rétrospective, elle a aussi une vision pour les années à venir. Il se penche sur les étapes réglementaires, la complexité croissante de la protection de la vie privée dans un monde interconnecté et le rôle du CEPD dans la lutte contre les risques émergents.

Avec l'accélération de la transformation numérique, cette publication souligne l'importance de maintenir une surveillance forte et indépendante pour défendre les droits à la vie privée face à des défis tels que l'intelligence artificielle, les flux de données transfrontaliers et l'évolution des préoccupations en matière de sécurité.

Une force clé de ce livre réside dans ses contributeurs. Le livre comprend 20 chapitres rédigés par un groupe diversifié d'experts, y compris des fonctionnaires actuels et anciens du CEPD, des juristes, des décideurs politiques et des professionnels spécialisés dans la protection des données. Ces perspectives fournissent une analyse complète de l'incidence du CEPD au fil des ans et de son engagement constant à faire en sorte que la protection de la vie privée reste une valeur européenne essentielle..

3.2.

20 Discussions filmées

Pour célébrer son 20e anniversaire, le **CEPD a lancé la série "20 discussions filmées"**. Cette initiative explore le rôle de la protection de la vie privée et des données dans différents secteurs, rassemblant des experts de la technologie, des politiques, du monde universitaire et de l'activisme. L'objectif est de favoriser les discussions sur les défis actuels, les considérations éthiques et l'avenir de la gouvernance numérique. En invitant diverses perspectives, la série vise à combler le fossé entre la réglementation, l'innovation technologique et les droits fondamentaux.

Les vingt discussions couvrent un large éventail de sujets. Les discussions portent notamment sur les risques de fraude en ligne et d'usurpation d'identité, l'importance de lois solides en matière de protection des données dans les sociétés numériques émergentes et l'évolution du paysage réglementaire de l'intelligence artificielle. D'autres sessions se concentrent sur l'intersection de la vie privée et des droits de l'Homme, soulignant comment la protection des données protège la dignité et la liberté. Les différents experts interrogés discutent également des responsabilités des décideurs politiques, des dirigeants de l'industrie et de la société civile pour veiller à ce que la vie privée demeure un droit fondamental dans un monde de plus en plus numérique. Les défis de l'application des lois sur la protection de la vie privée, en particulier avec les grandes entreprises technologiques, sont également examinés. Les experts partagent leurs points de vue sur les cadres juridiques, les stratégies de conformité et le rôle des organes de surveillance indépendants dans la responsabilisation des organisations.

La série aborde également les implications plus larges des progrès technologiques. Les conversations explorent l'utilisation éthique de l'IA, l'impact de la gouvernance des données sur la coopération internationale et le rôle du cryptage dans la protection des communications en ligne.

En outre, les discussions mettent en évidence des études de cas et des exemples concrets de la façon dont les défis en matière de protection de la vie privée ont été abordés dans différentes régions. Les discussions soulignent l'importance d'intégrer dès le départ les considérations relatives à la protection de la vie privée dans le développement technologique.

3.3.

20 initiatives

Transformant les souhaits en actions et en engagements, dans le cadre de notre 20^e anniversaire, nous avons travaillé sur 20 initiatives pour suivre l'évolution du paysage numérique, prospérer et diriger en tant qu'autorité moderne de protection des données. Chaque mois, nous avons publié 5 initiatives abordant différents aspects du droit de la protection des données.



Parmi les sujets abordés figurent les initiatives visant à améliorer le rôle du délégué à la protection des données, l'analyse des outils d'IA et le renforcement de la coopération en matière de réglementation croisée.

3.4.

Sommet européen sur la protection des données: Repenser les données dans une société démocratique

Le 20 juin 2024, **le CEPD a organisé une grande conférence à Bruxelles pour célébrer son 20^e anniversaire. L'événement a rassemblé des spécialistes de la protection des données, des décideurs politiques et des spécialistes en technologie pour réfléchir au rôle de la protection des données dans les démocraties modernes.** À une époque où l'information numérique est un atout majeur, le sommet visait à repenser la manière dont les données peuvent être gérées tout en respectant les droits fondamentaux et en assurant un contrôle démocratique.



Tout au long de la journée, les discussions ont porté sur l'intersection entre la protection des données, la démocratie et le changement technologique. Un sujet clé était la relation entre la démocratie et la primauté du droit, en explorant comment les politiques de sécurité nationale affectent le droit à la vie privée. Bien que la surveillance de l'État ne soit pas entièrement réglementée par le droit de l'UE, les experts ont débattu de la nécessité d'une plus grande responsabilité démocratique pour garantir à la fois la sécurité et la vie privée. Une autre discussion centrale a porté sur l'intelligence artificielle et la protection des données, en abordant les implications de la législation sur l'IA et de la législation sur les marchés numériques. Les participants ont examiné comment encourager l'innovation tout en préservant les droits des individus.

Le rôle des autorités publiques dans la protection des données a été un autre axe majeur. Des orateurs ont débattu pour savoir si les cadres juridiques actuels réglementaient adéquatement la manière dont les autorités traitaient les données à caractère personnel, en particulier dans les domaines de l'application de la loi et de la gouvernance. Le débat s'est étendu à la question de la désinformation, les experts soulignant les défis posés par les médias sociaux pour façonner l'opinion publique. La législation sur les services numériques a été examinée comme un outil essentiel pour lutter contre l'utilisation abusive des données et la manipulation en ligne.





Publications Office
of the European Union



EDPS